

Charte des correcteurs et des examinateurs pour l'évaluation de l'épreuve anticipée de français (E.A.F.) Académie de Versailles Version provisoire – Session 2021

Préambule

Les E.A.F. du baccalauréat constituent une épreuve certificative de validation des compétences et des savoirs acquis au cours de la scolarité.

La *Charte des examinateurs* est un écrit élaboré dans l'académie de Versailles par les professeurs de lycée et les inspecteurs. Il s'agit d'un document professionnel destiné aux professeurs et aux examinateurs, propre à faciliter le travail des jurys et des commissions d'entente et d'harmonisation dans l'académie. Les indications qu'il contient rappellent le cadre et les exigences d'une situation d'examen, *acte institutionnel unique et décisif* qui engage la responsabilité de tous. Il vise aussi à éviter nombre de contestations dues à des malentendus.

Les cadres de référence

- Au B.O. n°4 du 25 janvier 2007, *La Charte nationale des examens*
<https://www.education.gouv.fr/bo/2007/4/MENE0700061X.htm>
- Au B.O. n°15 du 12 avril 2012, *La Charte de déontologie des examens*
<https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo15/MENE1200149X.htm>
- Au B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019, l'arrêté du 17 janvier 2019,
Au B.O.E.N. n°18 du 30 avril 2020, l'arrêté du 10 avril 2020, modifié par le JORF du 8 octobre 2020, fixant le *Programme de français de la classe de Seconde générale et technologique et de la classe de Première des voies générales et technologiques*
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901575A.htm>
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/20/6/PRGM2020_Francais_1eGT_modifie_1339206.pdf
- Au B.O. n°14 du 4 avril 2019 la note de service n° 2019-032, fixant le *Programme national d'œuvres pour l'enseignement de français pour l'année scolaire 2020-2021*
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009217N.htm>

Les compétences évaluées à l'EAF

- Au B.O. spécial n°7 du 30 juillet 2020, la note de service du 23-7-2020, définissant les Epreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de français pour le baccalauréat général et pour le baccalauréat technologique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

Éthique de l'examinateur : principes directeurs

Principes généraux

L'examineur :

- respecte les cadres de référence de l'examen ;
- respecte les règles de neutralité ;
- fait preuve de bienveillance et de courtoisie ;
- évalue en tant que membre d'un jury collégial, ce qui implique une concertation dans le cadre de commissions d'entente et d'harmonisation.

Posture de l'évaluateur

Conscient de la portée de la note d'examen dans le cursus de l'élève, l'évaluateur adopte une attitude d'ouverture :

- Il prend en compte la spécificité des voies, le niveau de difficulté des sujets et des questions, à l'oral comme à l'écrit.
- Il est ouvert aux différentes lectures des sujets et des textes : il accepte toute interprétation possible et cohérente, sans attendre une approche exhaustive ni un hypothétique idéal.
- Il identifie ce que le candidat a réussi à l'oral comme à l'écrit.
- Il s'approprie, pour l'oral, la logique du récapitulatif des textes étudiés pour élaborer son questionnement.
- Dans le contexte particulier de l'examen oral, il se met à l'écoute du candidat et, dans les moments d'échange avec lui, veille à ne pas le déstabiliser.

L'épreuve écrite et son évaluation

La correction est individuelle mais l'évaluation est collégiale : le correcteur prend en compte les prescriptions nationales et académiques et participe aux réunions prévues dans son centre de correction. Toute décision est le résultat d'une délibération collective : aucune n'est prise individuellement.

C'est pourquoi il convient d'avoir présente à l'esprit, à deux moments, l'harmonisation de l'évaluation :

1. La **réunion d'entente** permet de se concerter sur les pondérations à adopter à partir de l'observation de copies avant les corrections (demi-journée) ;
2. La **réunion d'harmonisation** permet :
 - d'équilibrer la notation avant d'enregistrer les notes (demi-journée) ;
 - de faire figurer sur les copies la note globale ainsi que, pour la voie technologique, la note attribuée à chaque partie de l'épreuve.
 - de revoir systématiquement en double correction les copies notées 05/20 et en dessous. Dans ces cas-là, il est souhaitable de justifier la note en référence aux compétences.

Références pour l'évaluation

Conformément aux programmes et à l'arrêté du 17 janvier 2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Special1/MENE1901575A.htm> définissant les épreuves écrite et orale, on évalue les compétences des candidats, non la conformité à des formes canoniques.

Le correcteur identifie les compétences acquises et en apprécie le degré de maîtrise. Il veille à ce qu'une insuffisance marquée dans l'une d'entre elles ne masque pas d'autres réussites. Par exemple, il convient de prendre en compte une seule fois et globalement les critères de maîtrise de la langue indiqués dans le tableau des références pour l'évaluation proposé ci-dessous pour être en mesure de considérer les autres compétences.

NB : Les compétences ne valent pas barème : leur pondération doit être harmonisée en réunion d'entente

Tableau de référence pour l'évaluation de l'épreuve écrite

	Attendus de la prestation écrite (éléments issus de la note de service n° 2019-042 du 18-4-2019)	Capacités ou qualités manifestées	Observables (retenus au niveau académique)
Pour l'ensemble des exercices	Maîtrise de la langue écrite	Capacité à orthographier un écrit Capacité à rédiger dans une langue - syntaxiquement correcte Capacité à recourir à un vocabulaire précis et pertinent Capacité à assurer la cohérence et la progression du propos	Usage d'une langue normée Intelligibilité du discours Marques d'un discours qui progresse
Commentaire	Aptitude à lire et analyser le texte, pour justifier son interprétation du texte et ses jugements personnels Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur un texte et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.	Capacité à rendre compte, sans contresens majeurs, du sens premier et global du texte à partir de ses éléments explicites et implicites Capacité à dégager un sens plus latent, littéraire et, dans le même temps, plus subjectif et sensible Capacité à s'approprier la spécificité du texte à commenter Capacité à contextualiser Capacité à mobiliser sa connaissance des genres, des formes et mouvements Capacité à défendre une lecture personnelle / s'approprier les orientations proposées Capacité à l'étayer d'analyses illustrées Capacité à en rendre compte de manière organisée	Lecture qui met en lumière une compréhension du texte sans contresens majeur Attention portée à l'écriture du texte Va-et-vient entre des éléments du texte et l'interprétation Lecture nourrie par les connaissances acquises sur l'objet d'étude Démarche cohérente qui progresse vers une interprétation personnelle du texte

Dissertation	<p>Aptitude à lire et analyser et interpréter des textes Aptitude à rendre compte de la lecture de l'œuvre et du parcours associé</p> <p>Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur un texte et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien</p>	<p>Capacité à mobiliser à bon escient ses connaissances littéraires Capacité à les exploiter précisément Capacité à comprendre avec pertinence et précision un sujet donné Capacité à en apprécier l'intérêt, les enjeux comme les limites Capacité à le problématiser simplement Capacité à développer une réflexion argumentée Capacité à la nourrir d'arguments étayés Capacité à en rendre compte de manière organisée</p>	<p>Explication pertinente du sujet et de ses enjeux</p> <p>Démarche argumentative qui rend compte d'une progression de la réflexion</p> <p>Références variées à l'œuvre qui témoignent de sa connaissance associée</p> <p>Mobilisation de connaissances littéraires, dont éventuellement le parcours associé, pour éclairer l'œuvre</p>
Contraction	<p>Aptitude à lire et analyser et interpréter des textes</p> <p>Aptitude à reformuler une argumentation de manière précise</p> <p>Aptitude à respecter, dans cette reformulation, l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement</p>	<p>Capacité à respecter, dans cette reformulation, l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement</p>	<p>Compréhension globale du texte sans contresens majeur Sélection et hiérarchisation des éléments de sens Restitution de sa progression argumentative Reformulation pertinente et cohérente sans copie du texte Respect de l'énonciation du texte Respect de la longueur imposée</p>
Essai	<p>Aptitude à développer une argumentation qui s'appuie sur une connaissance de l'œuvre</p>	<p>Capacité à construire une réflexion en prenant appui sur un texte et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien</p>	<p>Prise en compte pertinente du sujet Démarche qui reflète le mouvement et l'approfondissement de la pensée Convocation de l'œuvre, des textes du parcours associé, de références personnelles pour étayer la réflexion Reprise synthétique du point de vue personnel</p>

L'épreuve orale et son évaluation

Aucun commentaire sur le nombre de textes, le contenu et la forme du descriptif, ne doit être formulé devant le candidat.

L'examinateur veille à :

- accueillir le candidat et à lui rappeler les modalités du déroulement de l'épreuve (30 minutes de préparation, 20 minutes de passage)
- laisser à la disposition du candidat, pour la première comme pour la deuxième partie de l'oral, les photocopies des textes retenus pour l'explication, à l'exclusion de tout ouvrage. Le candidat aura remis l'autre jeu de photocopies à l'examinateur.
- respecter la durée de préparation et le temps de passation de chaque partie de l'épreuve : d'une part, situation, lecture, explication linéaire et question de grammaire (12 minutes) ; d'autre part, entretien (8 minutes). Si l'explication de texte tourne court, l'examinateur peut la relancer, par exemple en vérifiant la compréhension littérale, avant de passer à la question de grammaire, avec l'accord du candidat. De même, si la question de grammaire tourne court,

l'examineur s'assure que le candidat n'a rien à ajouter avant de lui proposer de passer à l'entretien. Le temps de l'entretien, lui, ne peut être ni écourté, ni allongé.

- mentionner sur le bordereau la durée effective de chaque partie de l'épreuve, afin d'éviter tout recours ultérieur.

L'exposé

Il se compose de quatre étapes :

- **La brève situation du texte**
- **Sa lecture à voix haute**
- **L'explication linéaire**

Il s'agit d'une explication de texte que n'a orientée aucune question de l'examineur. Le candidat mène lui-même l'explication du passage (environ 20 lignes ou vers), qui a pu faire l'objet, en cas de longueur excessive, d'un découpage de la part de l'examineur.

L'élève explique le passage d'une manière linéaire, en évitant autant le survol que le mot-à-mot. Il propose progressivement une interprétation cohérente du texte qui met en valeur, en prenant appui sur son écriture, son intérêt et sa singularité.

On n'attend pas une étude exhaustive.

- **La réponse à la question de grammaire**

La question « vise l'analyse syntaxique d'une courte phrase ou d'une partie de phrase » extraite du texte expliqué. Le travail demandé au candidat peut consister à transformer une phrase et à expliquer les transformations opérées. La question peut porter sur les objets d'étude de Seconde ou de Première.

Le candidat recourt, quand cela s'y prête, à une manipulation syntaxique (déplacement, effacement, substitution, ajout...) pour justifier sa réponse.

On fera preuve de souplesse quant à la terminologie employée (la terminologie figurant dans le programme du cycle 4 sera bien accueillie même si la référence à privilégier est la suivante : [Grammaire du français – Terminologie grammaticale](#)), pourvu que la réponse soit pertinente et cohérente.

L'entretien

Il porte sur l'œuvre présentée et l'expérience de lecteur du candidat. Il comprend deux temps : **un court temps de présentation** et **un temps d'interaction**.

Le candidat présente l'œuvre et les raisons de son choix ; les relances de l'examineur s'appuient sur les propos du candidat pour le faire avancer dans sa réflexion.

Il pose des questions ouvertes qui invitent à des réponses étayées.

Le récapitulatif des lectures et activités

Dans le temps de la classe, il est bon qu'un descriptif fasse l'objet d'une élaboration progressive : différents écrits de travail (sous forme de sommaires, de synthèses partielles ou globales) rédigés individuellement ou collectivement permettent aux élèves d'appréhender les enjeux de chaque séquence, leur organisation, le statut des textes, les documents et activités proposés. Leur élaboration progressive favorise l'appropriation des savoirs et des textes étudiés.

Pour l'examen, le récapitulatif rédigé par le professeur présente de manière claire, précise et organisée, le travail mené en classe. Il sert de cadre de référence commun au professeur, au candidat et à l'examineur : pour chaque objet d'étude, il indique la liste des textes et des œuvres étudiés, sur lesquels peut porter l'épreuve orale.

Pour l'examineur comme pour le candidat, la facilité de consultation et la précision des informations sont essentielles.

Pour chacun des objets d'étude, le descriptif doit indiquer :

- l'intitulé de l'objet d'étude
- les références de l'œuvre choisie dans le programme limitatif et l'intitulé du parcours associé
- les références précises des textes susceptibles de donner lieu à une explication linéaire :
 - extraits de l'œuvre
 - extraits correspondant au parcours associé

Si l'extrait étudié en classe excède 20 lignes en prose continue, il reviendra à l'examineur de délimiter le passage à étudier pendant l'épreuve, et d'en indiquer explicitement les limites au candidat à l'orée du temps de préparation.

Le professeur joindra au récapitulatif **la liste émarginée par tous les élèves de la classe, précisant pour chacun l'œuvre qu'il a choisie pour l'entretien.**

Cette version finale porte mention du lycée, de la voie et de la classe du candidat. Elle est signée par le professeur de la classe et visée par le chef d'établissement. L'examineur prendra en compte, parmi les remarques éventuellement inscrites par le chef d'établissement, celles relatives aux conditions ayant entravé, pendant une partie de l'année, le travail de l'élève ou celui du professeur.

Références pour l'évaluation

Pour l'harmonisation de l'évaluation de l'oral il convient de prévoir deux temps de concertation : l'un en début d'oral (réunion d'entente), l'autre à mi-parcours pour harmoniser les notes.

Le bordereau doit comporter la note et le commentaire en référence aux compétences évaluées dans chaque partie de l'épreuve.

Tableau de référence pour l'évaluation de l'épreuve orale

	Attendus de la prestation orale (éléments issus de la note de service n° 2019-042 du 18-4-2019)	Capacités ou qualités manifestées	Observables (retenus au niveau académique)
Pour l'ensemble de la prestation	Maîtrise de la langue orale	Qualité de l'expression et niveau de langue orale	Usage d'une langue normée Intelligibilité du discours Marques d'enchaînement du discours Qualités de communication
Lecture	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens Capacité à adresser sa lecture	Fluidité de la lecture dans le respect de la syntaxe et/ou de la prosodie du texte Mise en voix adaptée à la singularité du texte
Explication	Bonne compréhension littérale du texte Analyse pertinente au service d'une interprétation Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte Références précises au texte étudié	Qualités de communication, de précision et de clarté dans le propos	Compréhension globale du texte sans contresens majeur Dévoilement progressif du sens du texte Explication qui progresse par unités de sens (ne recouvrant pas forcément une analyse juxtaposée) Attention portée à l'écriture du texte au service de son interprétation Manifestation d'une appropriation personnelle du texte
Question de grammaire	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse faisant l'objet de la question	Capacité à mobiliser un lexique grammatical pertinent Capacité à construire une analyse syntaxique, à réfléchir sur des faits linguistiques	Prise en compte de la question posée Réflexion sur le fait de langue concerné Justification de la réponse Recours à une manipulation pour éclairer le fonctionnement du fait de langue Effort de désignation du fait linguistique
Entretien	Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec le propos	Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi	Manifestation par le candidat de son appropriation personnelle de l'œuvre Présentation brève (2-3 minutes) <ul style="list-style-type: none"> ● Amorce de présentation rapide à partir de : auteur, titre, époque, thématique ... ● Exposé de(s) raison(s) du choix (un seul argument convaincant peut suffire), fondé sur l'expérience de lecture du candidat Entretien proprement dit : <ul style="list-style-type: none"> ● Prise en compte par le candidat des relances pour en tirer parti ● Introduction de nuances, rectifications, affinements de son jugement. ● Etayage de sa réflexion fondé sur la circulation concrète dans le livre (possibles allusions, citations, lectures d'extraits)

VERSION PROVISOIRE